Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260323-DEL20260304-DE

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du samedi 21 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 17 Mars 2026

Etaient présents :Vincent LE MEAUX, Jean-Luc LE PALANTON, Marine DUPRE, Alain BOUGET, Josette FOULON, Nelly BOUTTERIN, Alain BIA, Alix René-Loic, Sophie DELACOUR, Marie-Andrée DERRIENNIC, Sylvie DELHOMMEAU, Claude LE GUYADER, Christophe JEGOU, Lydie JACQUES, Kevin PAULIC

Secrétaire de séance : Marie-Andrée DERRIENNIC

Assesseurs : Nelly BOUTTERIN, Marine DUPRE

DEL 20260304 - Objet : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- Les réunions du Conseil municipal
- Le régime des convocations
- Les commissions consultatives
- Le bulletin d'information générale

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour,

- ADOPTE le règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Fait et délibéré, le 21 Mars 2026

Le Maire

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX Côtes d'Armor

Vincent LE MEAUX